

# Projet agrivoltaïque d'Abzac (16)



Vue de la zone d'implantation depuis le lieu-dit Le Queroy

## Lettre d'information n°1

Février 2026

En 2022, un **projet agrivoltaïque** a été initié sur la commune d'Abzac. Porté par **JP Energie Environnement (JPee)**, producteur français et indépendant d'énergie 100 % renouvelable, le projet implique l'**installation d'un jeune agriculteur** sur les parcelles concernées.

Le projet situé au lieu-dit Le Queroy sur une **prairie permanente**, sera dimensionné selon les principes de l'agrivoltaïsme, afin de permettre une synergie avec l'activité agricole existante. L'ombre apportée par les panneaux photovoltaïques favorisera le bien-être du **troupeau de bovins**.

Le projet d'Abzac d'une puissance de **10,5 MWc** produira plus de **15 500 MWh par an** et permettra d'alimenter en électricité plus de 6 900 personnes chaque année (chauffage compris).

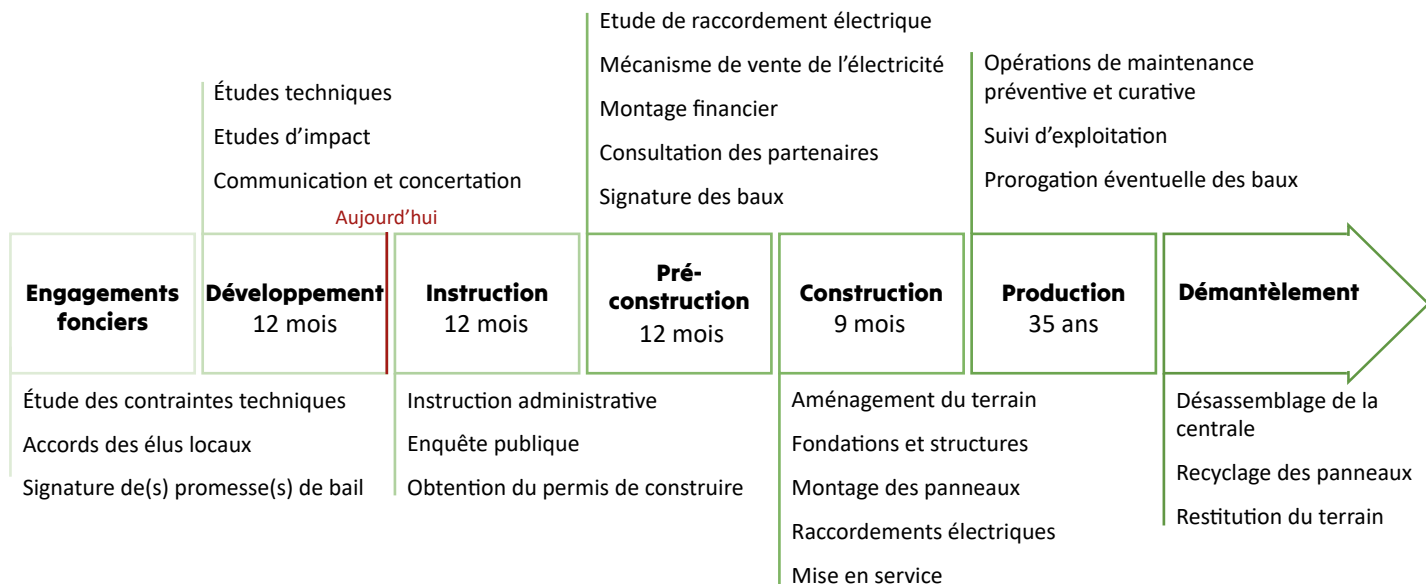
Cette lettre d'information a pour objectif de rappeler les principales caractéristiques du projet, ses différentes étapes, ainsi que d'inviter les riverains à la permanence d'information qui sera organisée au mois de mars.

### INVITATION À UNE PERMANENCE PUBLIQUE

Une permanence d'information, en présence de l'équipe projet, aura lieu afin de présenter plus en détails les éléments du projet agrivoltaïque sur votre commune.

Vous êtes invités à échanger avec l'équipe projet le **lundi 30 mars de 10h30 à 12h30**, à la **mairie d'Abzac : 4 place Morice-Lipsi, 16500 Abzac**.

### DÉROULÉ D'UN PROJET SOLAIRE



Le projet agrivoltaïque d'Abzac est actuellement en **phase de développement**.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET



**10,5 Mwc**  
puissance installée\*



**6 990**  
personnes alimentées par an  
(chauffage compris)\*



**7 600**  
tonnes de CO<sub>2</sub>  
évitées par an\*



**18 hectares**  
de surface clôturée\*



**2030**  
mise en service\*



**37 190 €/an**  
de retombées fiscales  
(dont 50 % soit 18 595 €/an  
directement pour la commune)\*

\* Données prévisionnelles

## LE PROJET AGRICOLE

L'agrivoltaïsme est **défini par la loi APER** (Accélération de la production d'énergies renouvelables). Il a pour objectif de mettre en place une **synergie entre une exploitation agricole (qui doit rester l'activité principale) et une production d'énergie**.

Monsieur Charles CAILLER, jeune agriculteur et **éleveur bovin sur la commune d'Abzac**, a décidé d'entreprendre un projet de parc agrivoltaïque sur l'exploitation agricole existante. Ce afin d'apporter de l'ombre à ses animaux tout en préservant son activité d'élevage. Il a ainsi choisi la société JP Energie Environnement pour développer, financer, construire et exploiter ce projet agrivoltaïque.

## UNE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE ADAPTÉE



Un **design adapté à l'exploitation agricole** (espacement des rangées, aire de retournement, surélévation des panneaux) pour faciliter la circulation des engins agricoles et des vaches.



**Financement de matériel agricole** (parc de contention, clôtures mobiles, portails adaptés, etc.) et **raccordement à l'eau**.

## ATOUTS DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE



**Une infrastructure qui permet d'apporter de l'ombre à l'élevage bovin** en les protégeant face aux aléas climatiques.



**Un projet porté par JP Energie Environnement avec des agriculteurs locaux.**



**La contribution du territoire à la transition énergétique**  
Une production locale d'électricité renouvelable et bas carbone, en réponse à un risque national de rupture d'approvisionnement énergétique.



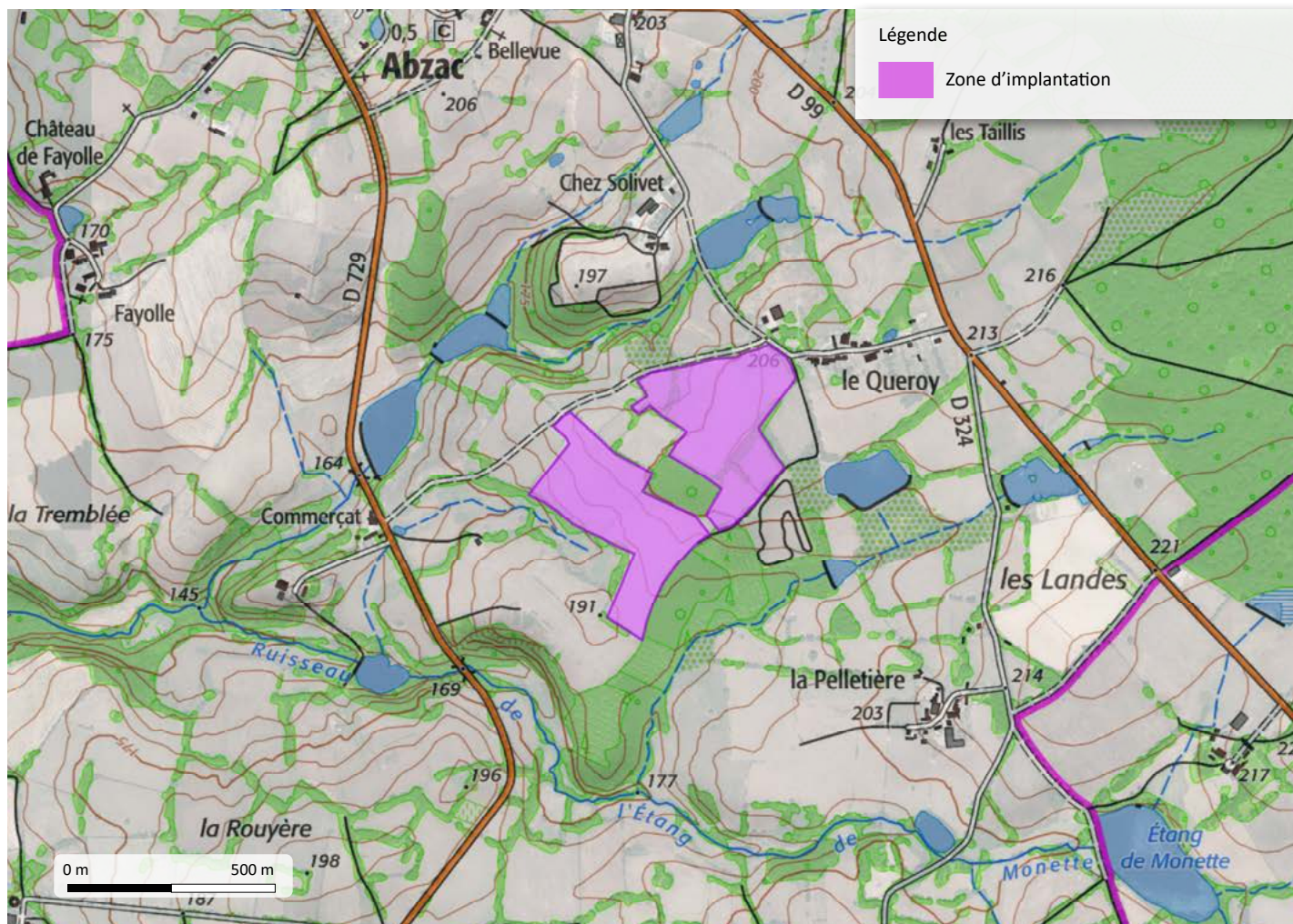
**De l'activité économique et de l'emploi**  
Sollicitation d'entreprises locales et régionales (travaux publics, ingénierie, maintenance/exploitation).



**Des retombées économiques durables pour le territoire**

Un levier financier pour la commune, dans un contexte de baisse des dotations de l'État, qui permet de maintenir des services publics communaux, de financer des projets et/ou des aménagements prioritaires, et de réduire ou de stabiliser les impôts locaux.

## ZONE D'IMPLANTATION

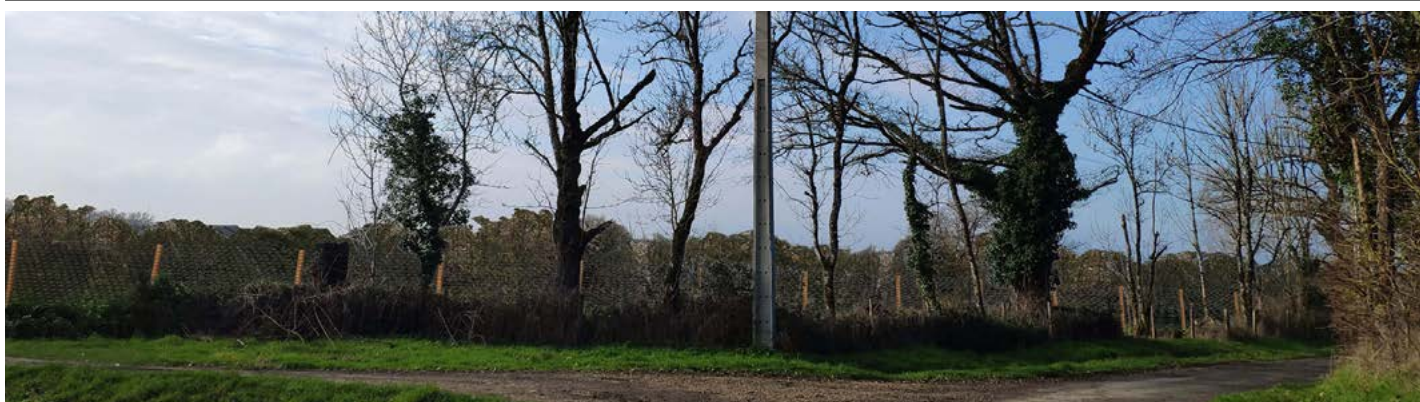


## SIMULATIONS VISUELLES

Depuis le lieu-dit Le Queroy



Depuis le lieu-dit Le Queroy



## HISTORIQUE DU PROJET

- Fin 2022**  
Sélection de JPee par l'exploitant et contractualisation foncière ;
- Janvier 2023**  
Présentation du projet en présence de M. Stéphane Branthôme et d'un adjoint ;
- Mars 2023**  
Lancement des études écologiques ;
- Mars 2024**  
Présentation du projet en Chambre d'agriculture de la Charente ;
- Mai 2024**  
Envoi du dossier à la DDT16 (Direction départementale des territoires de la Charente) ;
- Mars 2025**  
Présentation des résultats écologiques en mairie ;
- Juin 2025**  
Réception du courrier de recommandations de la DDT16 ;
- Décembre 2025**  
Comité de projet ;
- Mars 2026**  
Permanence en mairie ;
- Avril 2026**  
Dépôt du permis de construire.

## PROCHAINES ÉTAPES

- 2027**  
Instruction du dossier par les services de l'Etat avec enquête publique ;
- 2028-2029**  
Construction de la centrale agrivoltaïque ;
- 2029-2030**  
Mise en service de la centrale.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet dédié :



[abzac-16.centrale-solaire-jpee.fr](http://abzac-16.centrale-solaire-jpee.fr)



**Producteur indépendant français d'énergie 100 % renouvelable**



Fondée en 2004, JP Energie Environnement (JPee) développe, finance, construit, exploite et assure la maintenance de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques en France. L'entreprise intervient également dans la construction de centrales solaires pour compte de tiers en autoconsommation individuelle et/ou collective, et poursuit des projets de stockage par batterie.

En juin 2023, JPee a ouvert son capital à la Banque des Territoires à hauteur de 34 %. Avec une puissance installée en janvier 2026 de 628 MW (18 parcs éoliens et 71 centrales solaires), JPee est l'une des principales sociétés françaises indépendantes d'énergies renouvelables. JPee porte aussi 345 MW en construction ou prêts à l'être, et détient un portefeuille de projets en développement de plus de 2,5 GW.

Entreprise à mission depuis 2024, JPee a inscrit sa raison d'être dans ses statuts : « Agir collectivement pour un avenir désirable en transformant le modèle énergétique au cœur des territoires ».

Chiffre d'affaires 2025 : 80,9 millions d'euros (vente d'électricité)

Production 2025 : 863 000 MWh, l'équivalent de la consommation annuelle de 380 000 personnes